

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 864 28 mars 2015

SOMMAIRE

Balymalbe Holding S.A SPF 41431	Ernst August Carree S.à r.l 41472
Balymalbe Participations S.A 41426	Estates Property 2 S.A
Banif (Logistics) Pledgeco S.à r.l 41433	Hyperion Euro Growth S.à r.l 41427
Becker S.à r.l 41431	I.D. 20 Finance S.A
Big Ben S.à r.l	Ikra Sicav41426
Bigpoint Manager41432	Infoworld S.A
Blanchisserie WAGENER-HALLE S.à r.l.	International Golf & Leisure S.A 41427
	Kalion Invest S.à r.l
BlueBay Direct Lending I Co-Invest B In-	Nature Elements 41472
vestments (Luxembourg) S.à r.l 41433	New NIS Holdings S.à r.l 41455
Blue Marine Investments S.A 41426	OCM Luxembourg EPF III London Proper-
Blue Ribbon S.à r.l	ty Holdings S.à r.l
Boldon Invest SA	Scalimmo S.A
Boston S.à r.l	SEI-Société Européenne d'Investissements
Breakingresearch.com S.A41433	S.A
Briantea & Eurasian S.A 41428	SELP (Bravo Spare 1) S.à r.l 41428
Bridlux S.A	Sundown Investments S.A 41429
Brilquet Participations S.A 41432	Trellinvest S.A
B.V. Vimpelcom Finance S. à r.l 41430	"Tsemf IV (Brazil) S.à r.l." 41468
CdP Kencot S.A41429	Walden S.A41430
Cevet S.A41471	Winner World Holdings Limited S.à r.l.
Chambertin S.à r.l	41430
Charlie Investors S.à r.l	Xieon Networks Investment S.à r.l 41429
Clos de la Bretonnière S.A	Xieon Networks Venture S.à r.l 41430
ColArmonia Feeder S.à r.l 41437	Yachting Service S.A
Corso Invest S.A	



Ikra Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 180.690.

EXTRAIT

En date du 18 Décembre 2014, le Conseil d'administration de la Société décide:

- De nommer Monsieur Marc De Leye, né le 5 Février 1955 à Uccle, Belgique, et ayant son adresse 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Président du conseil d'administration, avec effet au 20 Octobre 2014, jusqu'au Conseil d'administration qui se tiendra en 2015,
- en remplacement de sa qualité de Président du Conseil d'administration, Monsieur Ponti Gabriele Onorino né le 27 Juin 1974 à Mendrisio, Suisse, et ayant son adresse 2 rue Riva Paradiso, 6900 Lugano, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Le Mandataire

Référence de publication: 2015031178/17.

(150033851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Balymalbe Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid. R.C.S. Luxembourg B 105.648.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 12 février 2015

1 ère résolution:

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Johanna SCHADECK de sa fonction d'Administrateur au sein de la Société avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet immédiat, la société anonyme LIAM HOLDING S.A., avec siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165.184, ayant comme représentant permanent Monsieur Marcel GENADRY, administrateur de sociétés, résidant au 103-20, rue du Général Lotz, B-1180 Bruxelles (Belgique). Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BALYMALBE PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2015030278/18.

(150033913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Blue Marine Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains. R.C.S. Luxembourg B 178.529.

Extrait du procès-verbal de la décision de l'Administrateur Unique du 10 février 2015

Il résulte du procès-verbal de la décision de l'Administrateur Unique tenue le 10 février 2015:

Nomination du dépositaire des actions au porteur de la Société et du/ des registre/s y relatifs (loi du 28 juillet 2014):

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du/ des registre/s y relatifs, et concernant la nomination d'un dépositaire desdites actions et/ou parts au porteur en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a été nommé en tant que dépositaire des titres représentatifs au porteur des actions de la Société:

- YOUR TACS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B105788, expert-comptable, Autorisation d'établissement n° 110097/B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015030271/19.

(150033409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.



I.D. 20 Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015031168/10.

(150034669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Hyperion Euro Growth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.909.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015031159/10.

(150034346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Infoworld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 133.396.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2014

- 1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
- 2. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L 1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (auprès de la société "C.T.P.").

Roger Caurla

Liquidateur

Référence de publication: 2015031187/14.

(150034843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

International Golf & Leisure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Eselborn, 22, Mecherwee.

R.C.S. Luxembourg B 96.592.

Le Conseil d'administration, en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts de la société, décide de nommer comme dépositaire de ses actions au porteur:

Banque Internationale à Luxembourg S.A.

69, route d'Esch

L - 2953 Luxembourg

RCS: B 6307

Cette nomination a été faite en conformité avec les dispositions de la loi du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et prend effet au 16 février 2015. Le mandat du dépositaire ainsi nommé est valable pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 16 février 2015.

International Golf & Leisure S.A.

22 Mecherwee, L-9748 Eselborn

Référence de publication: 2015031189/20.

(150034256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.



Scalimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 121.542.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015030767/10.

(150033621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

SEI-Société Européenne d'Investissements S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 52.811.

Extrait du rapport du liquidateur en date du 17 février 2015 à 9h45

Résolution unique

La Société, VAN CAUTER SNAUWAERT & CO Sàrl, Liquidateur, décide de nommer la Société Centre Général d'Expertises Comptables (en abrégée C.G.E.) Sàrl, ayant son siège social au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 164 487 comme Dépositaire de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEI-Société Européenne d'Investissements S.A.

Référence de publication: 2015030775/15.

(150033324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

SELP (Bravo Spare 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.005.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession signé le 12 février 2015 que SELP (Bravo Germany) S.à r.l., associé unique de la Société, a transféré douze mille cinq cents (12.500) parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à SELP Administration S.à r.l., une société ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.308.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015030776/16.

(150033339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Briantea & Eurasian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.769.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la Société du 16 février 2015 que:

- SG AUDIT S.àr.I., R.C.S. Luxembourg B 75.908, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée dépositaire des actions au porteur de BRIANTEA & EURASIAN S.A., conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015031003/13.

(150034586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.



CdP Kencot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo. R.C.S. Luxembourg B 193.534.

3. Luxembou

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 février 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015030300/11.

(150033651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Sundown Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.362.

Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la société par voie circulaire

Madame Irina Svinar, née le 6 Juillet 1975 à Saint-Pétersbourg (Russie), résidant au 5 Akademika Pavlova street, 197022 Saint-Pétersbourg (Russie) a été nommée président du conseil d'administration de la Société avec effet au 21 Janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2015028758/12.

(150033101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Boston S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.225.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 18 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme. Figen Eren, Mme. Katherine Margaret Ralph et M. Franck Laval avec effet du 31 janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Boston Sàrl

Référence de publication: 2015030275/13.

(150033728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Xieon Networks Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 170.465.

EXTRAIT

Le siège social de la société Xieon Networks Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.465, a été transféré avec effet au 16 février 2015 du 7, rue Lou Hemmer, L- 1748 Luxembourg-Findel à l'adresse suivante:

6, route de Trèves

L-2633 Senningerberg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015028905/18.

(150032253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.



B.V. Vimpelcom Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015030266/9.

(150034160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Walden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 49.188.

Les comptes au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015028894/12.

(150032285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Winner World Holdings Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 6.176.275,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.802.

Extrait rectificatif du dépôt numéro L140182950 déposé le 16 octobre 2014

Suite à une erreur matérielle, toutes les 6.416.777 parts sociales, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont détenues par Pacific World Holdings Limited depuis le 15 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

La Société

Signature

Référence de publication: 2015028902/15.

(150033104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Xieon Networks Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 174.832.

EXTRAIT

Le siège social de la société Xieon Networks Venture S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.832, a été transféré avec effet au 16 février 2015 du 7, rue Lou Hemmer, L- 1748 Luxembourg-Findel à l'adresse suivante:

6, route de Trèves

L - 2633 Senningerberg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015028908/18.

(150032249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.



Becker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 174.168.

La convention de Domiciliation concernant la société Becker S.à r.l. ayant son siège social au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été dénoncée avec effet en date du 10/02/2015 par la société Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2015030280/12.

(150033567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Big Ben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 86, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.637.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Big Ben S.àr.l.

86. Route de Luxembourg

L-3515 Dudelange

Signature

Référence de publication: 2015030282/13.

(150034080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Balymalbe Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 103.379.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 12 février 2015

2 ème résolution:

Le Conseil d'Administration, afin de se conformer aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014, décide de nommer comme dépositaire de la Société, la société anonyme FASCOLUX S.A., avec siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B168.121.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BALYMALBE HOLDING S.A.-SPF

Référence de publication: 2015030277/14.

(150033918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Boldon Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 181.765.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Strassen le 16 février 2015 à 10 heures 30

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide de nommer la Société Centre Général d'Expertises Comptables (en abrégée C.G.E.) Sàrl, ayant son siège social au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 164 487 comme Dépositaire de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOLDON INVEST S.A.

Référence de publication: 2015030290/15.

(150033609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.



Bigpoint Manager, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite. R.C.S. Luxembourg B 160.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015030269/10.

(150033644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Blanchisserie WAGENER-HALLE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 5, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 11.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015030270/10.

(150033614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Brilquet Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 96.905.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 17 février 2015:

- 1) Le Conseil d'Administration décide, en conformité à l'Article 42 de la loi du 10 août 1915, modifié par la loi du 28 juillet 2014, de nommer à la fonction de Dépositaire des Titres au Porteur de la Société, avec effet immédiat:
- Fidelia, Trust & Corporate Services S.A., Luxembourg, (RCS Luxembourg B 145.508), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRILQUET PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2015030297/14.

(150033595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Charlie Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.516.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 2 février 2015

- 1. M. Frank PLETSCH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie C.
- 2. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie C, avec effet au 14 janvier 2015.
- 3. M. Oliver THOMAS, administrateur de sociétés, né le 25 mai 1983 à Geilenkirchen (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie C, pour une durée indéterminée.
- 4. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie C, avec effet au 14 janvier 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Charlie Investors S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015030303/20.

(150033594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.



BlueBay Direct Lending I Co-Invest B Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.297,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 184.208.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015030273/10.

(150033721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Banif (Logistics) Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.760.

Les statuts coordonnés au 10/02/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/02/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015030268/12.

(150033982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Breakingresearch.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.460.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015030295/14.

(150033932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Chambertin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 131.847.

EXTRAIT

En date du 30 janvier 2015, l'associé unique de la Société, a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Monsieur Anthony IESSI en tant que gérant A, et ce avec effet au 5 janvier 2015;
- De nommer Monsieur William OLIVER, né le 22 novembre 1979 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 16 Berkeley Street, 1 st Floor, W1J 8DZ Londres, Royaume-Uni en tant que gérant A, et ce avec effet au 30 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015030302/18.

(150033500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.



Trellinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.677.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 février 2015 que la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015030834/13.

(150034102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Yachting Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.906.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 11 février 2015

Le Conseil d'administration décide de nommer Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult» avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg (RCS Luxembourg B40312) comme dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 18 févier 2015.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015028910/14.

(150032690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Corso Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean -Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 140.641.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue en date du lundi 26 janvier 2015, que:

- L'Assemblée a accepté la démission, avec effet au 1 ^{er} janvier de 2015, de deux des administrateurs, à savoir Monsieur Romain KETTEL et Monsieur Patrick WILWERT.
- L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet au 1 ^{er} janvier 2015, aux fonctions d'Administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires les personnes suivantes:
- * Monsieur WEBER Laurent, fiscaliste, né le 4 août 1963 à Dudelange, demeurant professionnellement à L-4240 Eschsur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch,
- * La société Gestino S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 162866, établie et ayant son siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 78, route de Luxembourg, représentée par son administrateur unique, à savoir Monsieur Norbert MEISCH, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Ils terminent le mandat de leurs prédécesseurs qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

- L'assemblée décide de transférer, avec effet au 1 ^{er} janvier 2015, le siège social de la société du 54, Boulevard Napoléon I ^{er} , L- 2210 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2015030335/27.

(150033440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.



Blue Ribbon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5720 Aspelt, 15, d'Gennerwiss. R.C.S. Luxembourg B 194.649.

STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le six février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Pascal ESPEN, expert-comptable, demeurant à L-5720 Aspelt, 15, d'Gennerwiss.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1 er . Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de "preferred equity certificates" (PECS) et des "warrants", et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.
- Art. 4. La société prend la dénomination de BLUE RIBBON S.à r.l..
- Art. 5. Le siège social est établi à Aspelt.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.
- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingtdix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.



Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

- Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.
- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

- Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
 - Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Souscription et libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Pascal ESPEN, prénommé.



Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pascal ESPEN, expert-comptable, né à Ettelbruck, le 16 mai 1969, demeurant à L-5720 Aspelt, 15, d'Gennerwiss

- 2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-5720 Aspelt, 15, d'Gennerwiss.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. ESPEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 février 2015. Relation: GAC/2015/1183. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015030284/131.

(150033881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

ColArmonia Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 194.613.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of the month of February.

Before Maître Joelle Baden, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARS:

Colony Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.540 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Flora GIBERT, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been initialled ne varietur by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

- **1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "ColArmonia Feeder S.à r.l." (the Company).
- 2. Corporate object. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).



The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

- **3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.
- 4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

5. Share capital. The share capital of the Company is twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) divided into twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager (s) subject to the 1915 Law and these Articles.

All Shares have equal rights.

The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

- **6. Amendments to the share capital.** The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 14.2 of these articles of association.
 - 7. Profit sharing. Each share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.
- **8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company.

10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of



the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 14.2 of these articles of association.

- **11. Death, suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.
- **12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he/ she/it has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effectuated in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

14. General meeting of the shareholders.

- 14.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share entitles to one (1) vote.



- 14.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- **15. Sole shareholder.** The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

- 16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.
- 17. Financial statements. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder.
- **18. Appropriation of profits, reserves.** From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with this article 18.

The shareholder(s) or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium.

19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

- **20. Statutory auditor external auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twentyfive) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.
- **21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of EUR 12,600 (twelve thousand six hundred Euros), which represents the aggregate subscription price (the "Subscription Price") of the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.



Evidence of the payment of the Subscription Price has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Subscription Price on the Company's bank account.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-.

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

- (a) the number of managers of the Company is set at one (1) and Colony Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.540, is appointed as sole manager of the Company, with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time;
 - (b) the registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix février,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540 ((l'Associé Unique),

ici représenté par Flora GIBERT, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

- **1. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination "ColArmonia Feeder S.à r.l." (la Société).
- 2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts (de quelque forme que ce soit) dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, actions/parts sociales, obligations, créances, billets et autres valeurs, instruments de dettes ou instruments financiers de toutes sortes et (iii) la détention, le développement la gestion et la cession d'un portefeuille d'actifs (composé outre des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds (avec ou sans garantie), y compris notamment, ceux résultant de tous emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.



La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils sont connexes ou propices à la réalisation de l'objet social décrit ci-dessus.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

- 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance. La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents Euros (12.600,- EUR) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions y afférentes de la Loi de 1915.

- **6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14.2 des présents statuts.
- **7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit aux distributions de dividende proportionnellement au nombre des parts existantes.
- **8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 14.2 des statuts sont d'application.

- 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et



remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il/elle aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

14. Assemblées générales des associés.

- 14.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 14.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.



- (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- **Art. 15. Associé unique.** Les dispositions de l'article 14 ne seront applicables que si, et pour autant que, la Société n'a qu'un associé unique.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

- **16.** Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **17. Comptes annuels.** Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance arrêtera les comptes annuels de la Société qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique.
- 18. Distribution des bénéfices, réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à cet article 18.

L'associé ou les associés ainsi que le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourront, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission.

19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En vertu de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponible pour distribution entre les associés doit être distribué aux associés, par voie de versements anticipés ou après le paiement (ou provisions, selon le cas) du passif de la Société.

- 20. Commissaire aux comptes réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.
- **21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire toutes les 12.600 (douze mille six cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en espèces de EUR 12.600 (douze mille six cents euros), qui représente la totalité du prix de souscription (le «Prix de Souscription») des 12.600 (douze mille six cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro).

Preuve du paiement du Prix de Souscription a été donnée au notaire instrumentaire par la production d'un certificat de blocage.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2015.



Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cents Euros.

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital de la Société adopte les résolutions suivantes:

- (a) le nombre de gérants de la Société est fixé à un (1) et Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540, est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée;
 - (b) le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 13 février 2015. 1LAC/2015/4625. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015030308/440.

(150033347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Kalion Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 194.644.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bright Global S.A., a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Po Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registar of the Companies of the British Virgin Islands under number 149597,

represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Kalion Invest S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single



manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.



III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of class A managers and class B managers. The manager(s) need not to be partner(s).
 - 7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom one class A manager and one class B manager imperatively. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

- 10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager or, or if there are more than one manager, by the joint signature of any class A manager and any class B manager of the Company.
- 10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2.of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

- 11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.
- 11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the



execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.
- 12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
 - 12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.
- 12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

- 13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.
- 13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.
- 13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.
- 13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
- 13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- 13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.
 - 13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
 - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- 14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Thursday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.



14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory / External auditor.

- 15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).
- 15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).
 - 15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

- 16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.
- 16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the share-holders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

Thereupon,

Bright Global S.A., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for 12,500 shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,280.-.



Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following entity is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
- PA.L. Management Services, a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg and registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B145164.
 - 2. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sixième jour de février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bright Global S.A., une société de droit des lles Vierges Britanniques avec siège social Po Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistré au Territory of the British Virgin Islands sous le numéro 149597,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Kalion Invest S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.



- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.
 - 6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1 La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance constitué d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).
- 7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.



Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingtquatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.
- 9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

- 10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.
- 10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

- 11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.
- 11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.
- 11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.



- 12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.
- 12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

- 13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.
- 13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.
- 13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.
- 13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent euxmêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.
- 13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- 13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.
 - 13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle.

- 14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.
 - 14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.
- 14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.
- 14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

- 15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.
- 15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.
- 15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.



15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

- 16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.
- 16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
 - (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.
- 17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

18.1 Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Sur ces faits,

Bright Global S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 12.500 parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.280,- EUR

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. La personne morale suivante a été nommée en qualité de gérant pour une durée indéterminée:
- P.A.L. Management Services, une société organisée par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 16 avenu Pasteur, L-2310 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145164.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider L-2522, Luxembourg.



Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 février 2015. Relation GAC/2015/1118. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015030517/531.

(150033858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

New NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 50.276.874,03.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 170.784.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of "New NIS Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.784 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 6 August 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, dated 14 September 2012 (number 2296, page 110196) (the "Mémorial C"). The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, on 5 September 2013, and published in the Mémorial C, dated 7 January 2014 (number 50, page 2354).

The meeting is presided by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Marilyn KRECKE, with same professional address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, prenamed.

- I. The names of the Shareholders, represented at the meeting, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed "ne varietur" by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.
 - II. It appears from the attendance list, that:
 - 1. 60,300,000 Class A1 Tracker Shares;
 - 2. 60,300,000 Class A2 Tracker Shares;
 - 3. 13,650,000 Class B1 Tracker Shares;
 - 4. 13,650,000 Class B2 Tracker Shares;
 - 5. 35,230,000 Class D1 Tracker Shares;
 - 6. 35,230,000 Class D2 Tracker Shares;
 - 7. 2,373,649,333 Class 1 Ordinary Shares; and
 - 8. 2,373,649,334 Class 2 Ordinary Shares,

representing 98.27 % of the share capital of the Company, are represented at this meeting. The Shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and having received a due convening notice. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

A. To convert (the "D Conversion") one million four hundred and eighty-seven thousand one hundred and forty-three (1,487,143) Class D1 Tracker Shares and one million four hundred and eighty-seven thousand one hundred and forty-three (1,487,143) Class D2 Tracker Shares into one million four hundred and eighty-seven thousand one hundred and forty-three (1,487,143) Class A1 Shares and one million four hundred and eighty-seven thousand one hundred and forty-three (1,487,143) Class A2 Shares and to convert (the "Trustee B Conversion") three hundred and eighty thousand



(380,000) Class B1 Tracker Shares and three hundred and eighty thousand (380,000) Class B2 Tracker Shares into three hundred and eighty thousand (380,000) Class A1 Shares and three hundred and eighty thousand (380,000) Class A2 Shares.

- B. To convert (the "KKR B Conversion") nine hundred and fifty thousand (950,000) Class B1 Tracker Shares and nine hundred and fifty thousand (950,000) Class B2 Tracker Shares into nine hundred and fifty thousand (950,000) Class D1 Shares and nine hundred and fifty thousand (950,000) Class D2 Shares.
- C. To approve the determination by resolution of the board of managers passed on 12 January 2015 of a Redemption Amount (as defined in the Articles) of four million six hundred and twenty-one thousand eight hundred and sixty-seven British Pounds (GBP 4,621,867).
- D. To acknowledge and approve the repurchase by the Company, pursuant to the resolution of the board of managers and based on interim accounts, of each of the twelve million three hundred and twenty thousand (12,320,000) Class B1 Tracker Shares and twelve million three hundred and twenty thousand (12,320,000) Class B2 Tracker Shares in the Company with a par value of GBP 0,01 each (the "Repurchased Shares") at a price of zero point one eight seven five seven five seven one British Pounds (GBP 0.187575771) per share in the case of Class B1 Tracker Shares and zero point one eight seven five seven five seven one British Pounds (GBP 0.187575771) per share in the case of Class B2 Tracker Shares.
- E. To complete the consequent reduction of the Company's corporate capital by an amount of two hundred and forty-six thousand four hundred British Pounds (GBP 246,400.-) so as to decrease it from its current amount of fifty million five hundred and twenty-three thousand two hundred and seventy-four British Pounds and three pence (GBP 50,523,274.03) to fifty million two hundred and seventy-six thousand eight hundred and seventy-four British Pounds and three pence (GBP 50,276,874.03) by the cancellation of the Repurchased Shares.
 - F. To amend article 6.1 of the Articles to reflect the proposed capital decrease and the Conversion.
- G. To delete the articles 7.1.1 b), 7.2.1. b), 7.3.1 d) of the Articles and to amend the articles 7.1.1, 7.2.1, 7.3.1 of the Articles accordingly.
 - H. To fully restate and amend article 7.4 of the Articles.
 - I. To amend the definition of "Tracker Shares" referred to in the Articles.
 - J. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to convert:

- one million four hundred and eighty-seven thousand one hundred and forty-three (1,487,143) Class D1 Tracker Shares and one million four hundred and eighty-seven thousand one hundred and forty-three (1,487,143) Class D2 Tracker Shares currently held by BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, a limited liability company organised under the laws of Guernsey, having its registered office at P O Box 41 Le Marchant House Le Truchot St Peter Port Guernsey GY1 3BE, registered under number 24531 (the "Trustee") into one million four hundred and eighty-seven thousand one hundred and forty-three (1,487,143) Class A1 Shares and one million four hundred and eighty-seven thousand one hundred and forty-three (1,487,143) Class A2 Shares, each having a par value of one penny (GBP 0.01) and the rights and obligations set out in the Articles; and
- three hundred and eighty thousand (380,000) Class B1 Tracker Shares and three hundred and eighty thousand (380,000) Class B2 Tracker Shares held by the Trustee into three hundred and eighty thousand (380,000) Class A1 Shares and three hundred and eighty thousand (380,000) Class A2 Shares, each having a par value of one penny (GBP 0.01) and the rights and obligations set out in the Articles.

Second resolution

The Shareholders resolve to convert nine hundred and fifty thousand (950,000) Class B1 Tracker Shares and nine hundred and fifty thousand (950,000) Class B2 Tracker Shares currently held by KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands under number MC-20071, having its registered office at South Church Street, KY - KY1-1104 George Town, Grand Cayman into nine hundred and fifty thousand (950,000) Class D1Shares and nine hundred and fifty thousand (950,000) Class D2 Shares each having a par value of one penny (GBP 0.01) and the rights and obligations set out in the Articles.

Third resolution

The Shareholders resolve that the determination by resolution of the board of managers passed on 12 January 2015 of a Redemption Amount (as defined in the Articles) of four million six hundred and twenty-one thousand eight hundred and sixty-seven British Pounds (GBP 4,621,867) is approved.



Fourth resolution

The Shareholders resolve, further to the foregoing resolution, to acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to the resolution of the board of managers dated 12 January 2015 and based on interim accounts dated 20 January 2015, of each of the twelve million three hundred and twenty thousand (12,320,000) Class B1 Tracker Shares and twelve million three hundred and twenty thousand (12,320,000) Class B2 Tracker Shares in the Company with a par value of one penny (GBP 0.01) each (the "Repurchased Shares") at a price of zero point one eight seven five seven seven one British Pounds (GBP 0.187575771) per share in the case of Class B1 Tracker Shares and zero point one eight seven five seven five seven seven one British Pounds (GBP 0.187575771) per share in the case of Class B2 Tracker Shares.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to reduce the Company's corporate capital by an amount of two hundred and forty-six thousand four hundred British Pounds (GBP 246,400.-) so as to decrease it from its current amount of fifty million five hundred and twenty-three thousand two hundred and seventy-four British Pounds and three pence (GBP 50,523,274.03) to fifty million two hundred and seventy-six thousand eight hundred and seventy-four British Pounds and three pence (GBP 50,276,874.03) by the cancellation of the Repurchased Shares.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend article 6.1 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

" 6. Art. 6. Share capital.

- 6.1 The issued share capital of the Company (the "Shares") is fifty million two hundred and seventy-six thousand eight hundred and seventy-four British Pounds and three pence (GBP 50,276,874.03) divided into:
- 6.1.1 sixty-two million one hundred and sixty-seven thousand one hundred and forty-three (62,167,143) class A1 tracker shares (the "Class A1 Tracker Shares");
- 6.1.2 sixty-two million one hundred and sixty-seven thousand one hundred and forty-three (62,167,143) class A2 tracker shares (the "Class A2 Tracker Shares" and together with the Class A1 Tracker Shares the "A Tracker Shares");
- 6.1.3 thirty-four million six hundred and ninety-two thousand eight hundred and fifty-seven (34,692,857) class D1 tracker shares (the "Class D1 Tracker Shares");
- 6.1.4 thirty-four million six hundred and ninety-two thousand eight hundred and fifty-seven (34,692,857) class D2 tracker shares (the "Class D2 Tracker Shares" and together with the Class D1 Tracker Shares the "D Tracker Shares");
- 6.1.5 two billion four hundred and sixteen million nine hundred and eighty-three thousand seven hundred and two (2,416,983,702) class 1 ordinary shares (the "Class 1 Ordinary Shares"); and
- 6.1.6 two billion four hundred and sixteen million nine hundred and eighty-three thousand seven hundred and one (2,416,983,701) class 2 ordinary shares (the "Class 2 Ordinary Shares" and together with the Class 1 Ordinary Shares, the "Ordinary Shares"),

having a par value of GBP 0.01 (one British penny) each and the rights and obligations set out in these Articles."

Seventh resolution

The Shareholders resolve to delete the articles 7.1.1 b), 7.2.1. b), 7.3.1 d) of the Articles and to amend the articles 7.1.1, 7.2.1, 7.3.1 of the Articles accordingly which shall read as follows:

" 7. Art 7. Order of Payments.

[...]

- 7.1.1 firstly, the Redemption Proceeds shall be applied:
- (a) if there has been an NGA Sale (in respect of which no payment has been made to the holders of A Tracker Shares pursuant to this Article 7), in redeeming the Relevant Sub-Class of A Tracker Shares for an amount per A Tracker Share equal to:

 $A \times M \times R$, where:

A = the A Tracker Share Percentage of the A Tracker Share Amount

M = the Multi-Subclass Factor

R = the Relevant Percentage

provided that if the Redemption Proceeds are less than the aggregate amount due to the Shareholders pursuant to this Article 7.1.1 (the "Redemption Amount"), the relevant Shares shall still be redeemed in full but the amount due to each Shareholder shall be the amount which would otherwise be due to each Shareholder pursuant to paragraph (a) of this Article 7.1.1 multiplied by X, where X is an amount equal to the Redemption Proceeds divided by an amount equal to the Redemption Amount;

[...]



- 7.2.1 firstly, the Liquidation Proceeds shall be applied:
- (a) if there has been an NGA Sale (in respect of which no payment has been made to the holders of A Tracker Shares pursuant to this Article 7), in making a payment in respect of the A Tracker Shares in an amount per A Tracker Share equal to:

 $A \times M \times R$, where:

A = the A Tracker Share Percentage of the A Tracker Share Amount

M = the Multi-Subclass Factor

R = the Relevant Percentage

provided that if the Liquidation Proceeds are less than the aggregate amount due to the Shareholders pursuant to this Article 7.2.1 (the "Liquidation Amount"), the amount due to each Shareholder shall be the amount which would otherwise be due to each Shareholder pursuant to paragraph (a) of this Article 7.2.1 multiplied by X, where X is an amount equal to the Liquidation Proceeds divided by an amount equal to the Liquidation Amount;

[...]

- 7.3.1 firstly, the Dividend Proceeds shall be applied:
- (a) in payment of a dividend in respect of the Class A1 Tracker Shares, the Class D1 Tracker Shares and the Class 1 Ordinary Shares equal to 0.1% of their respective par values;
- (b) in payment of a dividend in respect of the Class A2 Tracker Shares, the Class D2 Tracker Shares and the Class 2 Ordinary Shares equal to 0.2% of their respective par values;
- (c) if there has been an NGA Sale (in respect of which no payment has been made to the holders of A Tracker Shares pursuant to this Article 7), in payment of a dividend in respect of the A Tracker Shares in an amount per A Tracker Share (less any amount paid in respect of the A Tracker Share pursuant to Article 7.3.1(a) or (b)) equal to:

 $A \times M \times R$, where:

A = the A Tracker Share Percentage of the A Tracker Share Amount

M = the Multi-Subclass Factor

R = the Relevant Percentage

provided that if the Dividend Proceeds are less than the aggregate amount due to the Shareholders pursuant to this Article 7.3.1 (the "Dividend Amount"), the amount due to each Shareholder shall be the amount which would otherwise be due to each Shareholder pursuant to this Article 7.3.1 (as the case may be) multiplied by X, where X is an amount equal to the Dividend Proceeds divided by an amount equal to the Dividend Amount;

[...]

Eighth resolution

The Shareholders resolve to fully restate and amend article 7.4 of the Articles, which shall read as follows:

" **7.4.** All amounts required to be calculated pursuant to this Article 7 shall be determined by KKR in its absolute discretion and KKR's determination shall be final and binding, save in the case of fraud or manifest error.

For the purpose of article 6 and article 7:

- "A Tracker Share Amount" means, in relation to an NGA Sale, an amount equal to the amount by which the NGA Enterprise Value exceeds the Initial NGA Enterprise Value (and for the avoidance of doubt, if the NGA Enterprise Value is equal to or less than the Initial NGA Enterprise Value, this amount shall be deemed to be nil);
 - "A Tracker Share Percentage" means in respect of an NGA Sale:
 - a) where the Base Case Scenario applies in respect of the NGA Sale, 0.000000057%;
 - b) where the Upside Case Scenario applies in respect of the NGA Sale, 0.000000066%;
 - c) where the Downside Case Scenario applies in respect of the NGA Sale, 0.000000011%;
- d) where the EBITDA of NGA as at the date of the NGA Sale is greater than 85% of the NGA Base Case Amount but less than the NGA Base Case Amount, x%, where:
 - x = 0.000000011 + X(0.000000057 0.000000011)
- X = An amount equal to the EBITDA of NGA as at the date of the NGA Sale less an amount equal to 85% of the NGA Base Case Amount

An amount equal to the NGA Base Case Amount less an amount equal to 85% of the NGA Base Case Amount

- e) where the EBITDA of NGA as at the date of the NGA Sale is greater than the NGA Base Case Amount but less than 115% of the NGA Base Case Amount, y%, where:
 - y = 0.000000057 + Y(0.000000066 0.000000057)
- Y = An amount equal to the EBITDA of NGA as at the date of the NGA Sale less an amount equal to the NGA Base Case Amount / An amount equal to 115% of the NGA Base Case Amount less an amount equal to the NGA Base Case Amount



"Available Amount" equals: (W + X + Y) - Z where W, X, Y and Z are the following amounts taken from the Interim Accounts without double counting:

"W" means the net profits of the Company including carried forward profits less any losses of the Company including carried forward losses;

"X" means any freely distributable share premium and other freely distributable reserves of the Company other than any premia included in Y and, for the avoidance of doubt, other than any share premium which is allocated only to shares other than the Redeemed Shares;

"Y" means the amount paid up by way of par value and share premium on the Redeemed Shares;

"Z" means any sums to be placed into or retained in a non-distributable reserve pursuant to the requirements of law or these Articles;

the "Base Case Scenario" will apply:

- in respect of an NGA Sale, if the EBITDA of NGA as at the date of the NGA Sale is equal to the NGA Base Case Amount; and
- in respect of a Company Distribution in respect of the D Tracker Shares, if the EBITDA of the Group as at the date of the Company Distribution is equal to the Group Equity Base Case Amount;

"Business Plan" means the Business Plan of the Group to April 2016, as attached to the MEP Investment Agreement, as may be adjusted by KKR from time to time acting reasonably to take account of any acquisitions and/or disposals made by the Group;

"Class of Shares" means:

- the Ordinary Shares;
- the A Tracker Shares; and
- the D Tracker Shares;

"Company Distribution" means any payment by the Company in relation to any Share Redemption, dividend, dissolution or liquidation;

"Distribution Proceeds" means Redemption Proceeds, Liquidation Proceeds and/or Dividend Proceeds as the case may be:

"Division" means NGA;

"Divisional Sale" means an NGA Sale.

"Dividend Proceeds" means the amount to be paid by the Company to the Shareholders by way of dividend;

the "Downside Case Scenario" will apply:

- in respect of an NGA Sale, if the EBITDA of NGA as at the date of the NGA Sale is equal to or less than 85% of the NGA Base Case Amount;
- in respect of a Company Distribution in respect of the D Tracker Shares, if the EBITDA of the Group as at the date of the Company Distribution is equal to or less than 85% of the Group Equity Base Case Amount;
 - "D Tracker Share Percentage" means in respect of a Company Distribution:
 - a) where the Base Case Scenario applies in respect of the Company Distribution, 0.000000046%;
 - b) where the Upside Case Scenario applies in respect of the Company Distribution, 0.000000052%; and
 - c) where the Downside Case Scenario applies in respect of the Company Distribution, 0.00000010%;
- d) where the Group Equity Value as at the date of the Company Distribution is greater than 85% of the Group Equity Base Case Amount but less than the Group Equity Base Case Amount, x%, where:
 - x = 0.000000010 + X(0.000000046 0.000000010)
- X = An amount equal to the Group Equity Value as at the date of the Company Distribution less an amount equal to 85% of the Group Equity Base Case Amount / An amount equal to the Group Equity Base Case Amount less an amount equal to 85% of the Group Equity Base Case Amount
- e) where the Group Equity Value in respect of the Company Distribution is greater than the Group Equity Base Case Amount but less than 115% of the Group Equity Base Case Amount, y%, where:
 - y = 0.000000046 + Y(0.000000052 0.000000046)
- Y = An amount equal to the Group Equity Value in respect of the Company Distribution less an amount equal to the Group Equity Base Case Amount / An amount equal to 115% of the Group Equity Base Case Amount less an amount equal to the Group Equity Base Case Amount

"EBIT" earnings before income tax.

"EBITDA" earnings before income tax, depreciation and amortisation;

"Enterprise Value" means, in respect of a Divisional Sale the sum of:

- the value determined by KKR by reference to the consideration payable in respect of the NGA Sale (as the case may be) on a basis consistent with that on which the Relevant Initial Enterprise Value was determined or on such other basis



as KKR reasonably determines is reasonable in the circumstances as representing the enterprise value of that Division; less

- an amount equal to the relevant Division's liabilities towards the Relevant Pension Scheme (calculated on a scheme funding basis); less
- an amount equal to the relevant Division's planned variance to cash flow as forecast for the relevant date in the Business Plan;

"Group Equity Base Case Amount" means in respect of a Company Distribution in respect of D Tracker Shares an amount equal to the target EBITDA of the Group as forecast for the date of the Company Distribution in the Business Plan

"Group Equity Value" means the value determined by KKR on a basis consistent with that on which the Initial Group Equity Value was determined or on such other basis as KKR reasonably determines is reasonable in the circumstances as representing the equity value of the Group;

"Initial Group Equity Value" means GBP 247 million;

"Initial NGA Enterprise Value" means GBP 968 million;

"Interim Accounts" are the most recent management accounts of the Company;

"Liquidation Proceeds" means the amount to be paid by the Company to the Shareholders upon a dissolution or liquidation;

"Multi-Subclass Factor" means in relation to a Share Redemption, dissolution, liquidation or payment of a dividend, where such Share Redemption, dissolution, liquidation or payment of a dividend concerns or is made in respect of:

- a single Sub-Class of a Class of Shares, two; and
- both Sub-Classes of a Class of Shares, one;

"NGA Base Case Amount" means in respect of an NGA Sale, an amount equal to the target EBITDA of NGA as forecast for the date of the NGA Sale in the Business Plan;

"NGA" means the Northgate Arinso business of the Group as carried on from time to time.

"NGA Sale" has the meaning set out in an MEP Investment Agreement;

"Preferred Return" means the Initial Group Equity Value less an amount equal to the aggregate amount of Company Distributions which have been made in respect of A Tracker Shares;

"Previous Ordinary Share Distribution Amount" means an amount equal to the aggregate amount of all previous Company Distributions in respect of Ordinary Shares;

"Redemption Price" equals the amount payable for each Redeemed Share of the relevant class as determined by the Board of Managers in accordance with Article 7, provided that the total Redemption Price payable for all Redeemed Shares upon a Share Redemption must not exceed the Available Amount, "Redemption Proceeds" means the amount to be paid by the Company on a Share Redemption, not to exceed the Available Amount.

"Relevant Initial Enterprise Value" means in respect of NGA, the Initial NGA Enterprise Value.

"Relevant Pension Scheme" means in respect of NGA, the Northgate HR Pension Scheme and the Rebus Group Pension Scheme.

"Relevant Percentage" means, in respect of a Divisional Sale:

- where the Divisional Sale involves the sale of 100 per cent. of the shares in the holding company, or the assets and/ or business, of the relevant Division, 100 per cent.; and
- where the Divisional Sale involves the sale of less than 100 per cent. of the shares in the holding company, or the assets and/or business, of the relevant Division, an amount equal to the percentage of the shares in the holding company, or the assets and/or business, of the relevant Division which are subject to the Divisional Sale;

"Relevant Sub-Class" means, in respect of any Class of Shares, the next Sub-Class of those Shares due for redemption, on the basis that the Sub-Classes will be redeemed in reverse numerical order (e.g. the first Sub-Class of Ordinary Shares to be redeemed shall be the Class 2 Ordinary Shares and the second Sub-Class of Ordinary Shares to be redeemed shall be the Class 1 Ordinary Shares), provided that on a redemption of a Class of Shares, the Company may if the Managers so resolve redeem more than one Sub-Class of that Class of Shares and in such circumstances the "Relevant Sub-Class" shall be construed to mean all such Sub-Classes;

"Sub-Class" means:

- in respect of the Ordinary Shares, the Class 1 Ordinary Shares and the Class 2 Ordinary Shares;
- in respect of the A Tracker Shares, the Class A1 Tracker Shares and the Class A2 Tracker Shares;
- in respect of the D Tracker Shares, the Class D1 Tracker Shares and the Class D2 Tracker Shares;

the "Upside Case Scenario" will apply:

- in respect of an NGA Sale, if the EBITDA of NGA as at the date of the NGA Sale is equal to or greater than 115% of the NGA Base Case Amount;
- in respect of a Company Distribution in respect of the D Tracker Shares, if the EBITDA of the Group as at the date of the Company Distribution is equal to or greater than 115% of the Group Equity Base Case Amount.



The following amounts, as determined by KKR, shall have the following meanings:

- the amount of the Distribution Proceeds which are attributable to an NGA Sale, such amount being the "NGA Proceeds" and, where the NGA Proceeds are greater than zero, the Enterprise Value of NGA at the date of the NGA Sale (the "NGA Enterprise Value")."

Ninth resolution

The Shareholders resolve to amend the definition of "Tracker Shares" referred to in the Articles which shall read as follows:

"[...]

Tracker Shares Means the A Tracker Shares and the D Tracker Shares.

[...]"

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le vingt janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés (les "Associés") de "New NIS Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.784 (la "Société"), constituée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 août 2012, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 septembre 2012 (numéro 2296, page 110196) (le "Mémorial"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, le 5 septembre 2013, et publiés au Mémorial C en date du 7 janvier 2014 (numéro 50, page 2354).

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Qui a nommé comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Corinne PETIT, prénommée.

- I. Les noms des Associés, représentés à l'assemblée, les procurations des Associés représentés et le nombre de leurs parts sociales sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées " ne varietur " par les parties comparantes et le notaire, devront rester annexées au présent acte et devront être enregistrées avec cet acte.
 - II. Il apparaît de la liste de présence que:
 - 1. 60.300.000 Parts Sociales Traçantes de Catégorie A1;
 - 2. 60.300.000 Parts Sociales Traçantes de Catégorie A2;
 - 3. 13.650.000 Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1;
 - 4. 13.650.000 Parts Sociales Traçantes de Catégorie B2;
 - 5. 35.230.000 Parts Sociales Traçantes de Catégorie D1;
 - 6. 35.230.000 Parts Sociales Traçantes de Catégorie D2;
 - 7. 2.373.649.333 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1; et
 - 8. 2.373.649.333 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2,

représentant 98,27 % du capital social de la Société, sont représentés à cette assemblée. Les Associés déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée à l'avance et avoir reçu une convocation régulière. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



- A. Convertir (la "Conversion D") un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-trois (1.487.143) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D1 et un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-trois (1.487.143) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D2 en un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-trois (1.487.143) Parts Sociales de Catégorie A1 et un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-trois (1.487.143) Parts Sociales de Catégorie A2 et de convertir (la "Conversion Trustee B") trois cent quatre-vingt mille (380.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1 et trois cent quatre-vingt mille (380.000) Parts Sociales Catégorie B2 en trois cent quatre-vingt mille (380.000) Parts Sociales de Catégorie A2.
- B. Convertir (la "Conversion KKR B") neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1 et neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B2 en neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales de Catégorie D1 et neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales de Catégorie D2.
- C. Approuver la détermination prise par résolution du conseil de gérance le 12 janvier 2015 d'un Montant du Rachat (tel que défini dans les Statuts) de quatre millions six cent vingt et un mille huit cent soixante-sept Livres Sterling (4.621.867 GBP).
- D. Reconnaître et approuver le rachat par la Société, en vertu d'une résolution du conseil de gérance et sur base des comptes intérimaires, de chacune des douze millions trois cent vingt mille (12.320.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1 et des douze millions trois cent vingt mille (12.320.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B2 dans la Société, d'une valeur nominale de GBP 0,01 chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix de zéro virgule un huit sept cinq sept cinq sept sept un Livres Sterling (0,187575771 GBP) par part sociale dans le cas des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1 et zéro virgule un huit sept cinq sept sept un Livres Sterling (0,187575771 GBP) par part sociale dans le cas des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B2.
- E. Achever la réduction consécutive du capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante-six mille quatre cents Livres Sterling (246.400 GBP) afin de le diminuer de son montant actuel de cinquante millions cinq cent vingt-trois mille deux cent soixante-quatorze Livres Sterling et trois pence (GBP 50.523.274,03) à cinquante millions deux cent soixante-seize mille huit cent soixante-quatorze Livres Sterling et trois pence (50.276.874,03 GBP) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.
 - F. Modifier l'article 6.1 des Statuts afin de refléter la réduction de capital envisagée et la Conversion.
- G. Supprimer les articles 7.1.1. b), 7.2.1. b) et 7.3.1 d) des Statuts et modifier les articles 7.1.1, 7.2.1 et 7.3.1 des Statuts en conséquence.
 - H. Refondre intégralement et modifier l'article 7.4 des Statuts.
 - I. Modifier la définition de "Parts Sociales Traçantes" indiquée dans les Statuts.
 - J. Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises unanimement:

Première résolution

Les Associés décident de convertir:

- un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-trois (1.487.143) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D1 et un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-trois (1.487.143) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D2, actuellement détenues par BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, une société à responsabilité limitée constitué sous les lois de Guernsey, ayant son siège social au P O Box 41 Le Marchant House Le Truchot St Peter Port Guernsey GY1 3BE, immatriculée sous le numéro 24531 (le "Trustee"), en un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-trois (1.487.143) Parts Sociales de Catégorie A1 et un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-trois (1.487.143) Parts Sociales de Catégorie A2, chacune ayant une valeur nominale d'un pence (GBP 0,01) et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts; et
- trois cent quatre-vingt mille (380.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1 et trois cent quatre-vingt mille (380.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B2 détenues par le Trustee en trois cent quatre-vingt mille (380.000) Parts Sociales de Catégorie A1 et trois cent quatre-vingt mille (380.000) Parts Sociales de Catégorie A2, chacune ayant une valeur nominale d'un pence (GBP 0,01) et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts.

Deuxième résolution

Les Associés décident de convertir neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1 et neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B2 actuellement détenues par KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership constitué sous les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands sous le numéro MC-20071, ayant son siège social au South Church Street, KY - KY1-1104, George Town, Grand Cayman, en neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales de Catégorie D1 et neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales de Catégorie D2 chacune ayant une valeur nominale d'un pence (GBP 0,01) et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts.



Troisième résolution

Les Associés décident que la détermination prise par résolution du conseil de gérance le 12 janvier 2015 d'un Montant du Rachat (tel que défini dans les Statuts) de quatre millions six cent vingt et un mille huit cent soixante-sept Livres Sterling (4.621.867 GBP) est approuvée.

Quatrième résolution

Les Associés décident, suite à la résolution qui précède, de reconnaître et d'approuver le rachat par la Société en application d'une résolution du conseil de gérance en date du 12 janvier 2015 et sur base des comptes intérimaires en date du 20 janvier 2015, de chacune des douze millions trois cent vingt mille (12.320.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1 et des douze millions trois cent vingt mille (12.320.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B2 dans la Société avec une valeur nominale d'un pence (0,01 GBP) chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix de zéro virgule un huit sept cinq sept cinq sept sept un Livres Sterling (0,187575771 GBP) par part sociale dans le cas des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1 et zéro virgule un huit sept cinq sept sept un Livres Sterling (0,187575771 GBP) par part sociale dans le cas des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B2.

Cinquième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante-six mille quatre cents Livres Sterling (246.400.- GBP) afin de le diminuer de son montant actuel de cinquante millions cinq cent vingt-trois mille deux cent soixante-quatorze Livres Sterling et trois pence (50.523.274,03 GBP) à cinquante millions deux cent soixante-seize mille huit cent soixante-quatorze Livres Sterling et trois pence (50.276.874,03 GBP) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6.1 des Statuts pour refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il se lise désormais comme suit:

" 6. Art. 6. Capital social.

- 6.1 Le capital social souscrit de la Société (les "Parts Sociales") est de cinquante millions deux cent soixante-seize mille huit cent soixante-quatorze Livres Sterling et trois pence (GBP 50.276.874,03.-) représenté par:
- 6.1.1 soixante-deux millions cent soixante-sept mille cent quarante-trois (62.167.143) parts sociales traçantes de catégorie A1 (les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie A1");
- 6.1.2 soixante-deux millions cent soixante-sept mille cent quarante-trois (62.167.143) parts sociales traçantes de catégorie A2 (les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie A2" et ensemble avec les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A1 les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie A");
- 6.1.3 trente-quatre millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante-sept (34.692.857) parts sociales traçantes de Catégorie D1 (les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie D1");
- 6.1.4 trente-quatre millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante-sept (34.692.857) parts sociales traçantes de catégorie D2 (les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie D2" et ensemble avec les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D1 les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie D");
- 6.1.5 deux milliards quatre cent seize millions neuf cent quatre-vingt-trois mille sept cent deux (2.416.983.702) parts sociales ordinaires de catégorie 1 (les "Parts Sociales ordinaires de Catégorie 1"); et
- 6.1.6 deux milliards quatre cent seize millions neuf cent quatre-vingt-trois mille sept cent une (2.416.983.701) parts sociales ordinaires de catégorie 2 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2" et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1, les "Parts Sociales Ordinaires"),

ayant chacune une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) ayant les droits et obligations définis dans les Statuts."

Septième résolution

Les Associés décident de supprimer les articles 7.1.1. b), 7.2.1. b) et 7.3.1. d) des Statuts et de modifier les articles 7.1.1, 7.2.1 et 7.3.1 des Statuts en conséquence qui se liront désormais comme suit:

" 7. Art. 7. Ordre des paiements.

[...]

- 7.1.1 premièrement, les Produits du Rachat devront être appliqués:
- a) s'il y a eu une Vente NGA (au titre de laquelle aucun paiement n'a été fait aux détenteurs des Parts Sociales Traçante de Catégorie A en vertu du présent Article 7), en rachetant les Parts Sociales Traçantes de Sous-Catégorie A pour un montant par Part Sociale Traçante de Catégorie A égal à:

 $A \times M \times R$ où:

- A = le Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie A du Montant de Part Sociale Traçante de Catégorie A
- M = Facteur Multi-Sous-Catégorie
- R = Le Pourcentage Pertinent



étant entendu que si les Produits du Rachat sont inférieurs au montant total dû aux Associés au titre du présent Article 7.1.1 (le "Montant du Rachat"), les Parts Sociales concernées seront toujours rachetées dans leur intégralité mais le montant dû à chaque Associé sera le montant qui serait autrement dû à chaque Associé au titre du paragraphe (a) du présent Article 7.1.1 multiplié par X, où X est un montant égal aux Produits du Rachat divisé par un montant égal au Montant du Rachat;

[...]

7.2.1 premièrement, les Produits de la Liquidation devront être appliqués:

a) s'il y a eu une Vente NGA (au titre de laquelle aucun paiement n'a été fait aux détenteurs des Parts Sociales Traçante de Catégorie A en vertu du présent Article 7), en effectuant un paiement au titre des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A pour un montant par Part Sociale Traçante de Catégorie A égal à:

 $A \times M \times R$ où:

A = le Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie A du Montant de Part Sociale Traçante de Catégorie A

M = Facteur Multi-Sous-Catégorie

R = Le Pourcentage Pertinent

étant entendu que si les Produits de la Liquidation sont inférieurs au montant total dû aux Associés au titre du présent Article 7.2.1 (le "Montant de la Liquidation"), le montant dû à chaque Associé sera le montant qui serait autrement dû à chaque Associé au titre du paragraphe (a) du présent Article 7.2.1 multiplié par X, où X est un montant égal aux Produits de la Liquidation divisé par un montant égal au Montant de la Liquidation;

[...]

7.3.1 premièrement, les Produits du Dividende devront être appliqués:

- (a) en paiement d'un dividende au titre des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A1, des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D1 et des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1 égal à 0,1 % de leurs valeurs nominatives respectives;
- (b) en paiement d'un dividende au titre des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A2, des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D2 et des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2 égal à 0,2 % de leurs valeurs nominatives respectives;
- (c) s'il y a eu une Vente NGA (au titre de laquelle aucun paiement n'a été fait aux détenteurs des Parts Sociales Traçante de Catégorie A en vertu du présent Article 7), en paiement d'un dividende au titre des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A pour un montant par Part Sociale Traçante de Catégorie A (moins tout montant payé au titre de la Part Sociale Traçante de Catégorie A concernée en vertu de l'Article 7.3.1 (a) ou (b) égal à:

 $A \times M \times R$ où:

A = le Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie A du Montant de Part Sociale Traçante de Catégorie A

M = Facteur Multi-Sous-Catégorie

R = Le Pourcentage Pertinent

étant entendu que si les Produits du Dividende sont inférieurs au montant total dû aux Associés au titre du présent Article 7.3.1 (le "Montant du Dividende"), le montant dû à chaque Associé sera le montant qui serait autrement dû à chaque Associé au titre du présent Article 7.3.1 (le cas échéant) multiplié par X, où X est un montant égal aux Produits du Dividende divisé par un montant égal au Montant du Dividende;"

Huitième résolution

Les Associés décident de refondre intégralement et modifier l'article 7.4 des Statuts qui se lira désormais comme suit:

" **7.4.** Tous les montants devant être calculés conformément à l'Article 7 devront être déterminés par KKR à son entière discrétion et la détermination de KKR sera définitive et exécutoire, exception faite en cas de fraude ou d'erreur manifeste.

Pour les besoins des Articles 6 et 7:

"Catégorie de Parts Sociales" signifie:

- les Parts Sociales Ordinaires;
- les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A; et
- les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D.

"Comptes Intérimaires" sont les plus récents comptes de gérance de la Société;

"Distribution de la Société" signifie tout paiement par la Société en relation à tout Rachat de Parts Sociales, dividende, dissolution ou liquidation;

"EBIT" signifie les revenus avant imposition sur les revenus;

"EBITDA" signifie les revenus avant imposition sur les revenus, dépréciation et amortissements;

"Facteur Multi-Sous-Catégorie" signifie en relation avec un Rachat de Parts Sociales, dissolution, liquidation, ou versement d'un dividende, où ce Rachat de Parts Sociales, dissolution, liquidation, ou ce versement d'un dividende concerne ou est réalisé au titre:

- d'une seule Sous-Catégorie de Parts Sociales d'une Catégorie de Parts Sociale, deux; et



- des deux Sous-Catégories de Parts Sociales d'une Catégorie de Parts Sociales, un;

"Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base" signifie au titre d'une Distribution de la Société en vertu des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D un montant égal à l'objectif EBITDA du Groupe tel que prévu pour la date de la Distribution de la Société dans le Plan d'Entreprise;

"Montant de Part Sociale Traçante de Catégorie A" signifie, pour une Vente NGA, un montant égal au montant par lequel la Valeur de l'Activité NGA excède la Valeur Initiale d'Activité NGA (et pour éviter tout doute, si la Valeur de l'Activité NGA est égale ou inférieure à la Valeur Initiale d'Activité NGA, ce montant sera réputé être nul);

"Montant de la Précédente Distribution de Part Sociale Ordinaire" signifie un montant égal au montant total de toutes les précédentes Distributions de la Société au titre des Parts Sociales Ordinaires;

"Montant Disponible" est égal à: (W + X + Y) - Z où W, X, Y et Z sont les montants suivants pris des Comptes Intérimaires sans double comptage:

"W" signifie les profits nets de la Société incluant les bénéfices reportés moins toutes pertes de la Société incluant les pertes reportées;

"X" signifie toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves distribuables de la Société autre que toutes primes incluses dans Y et, pour éviter tout doute, autre que toute prime d'émission qui est allouée seulement aux parts sociales autres que les Parts Sociales Rachetées;

"Y" signifie le montant payé au moyen du nominal et de la prime d'émission pour les Parts Sociales Rachetées;

"Z" signifie toutes sommes à placer ou retenir dans une réserve non-distribuable conformément aux conditions de la loi ou des présents Statuts;

"Montant du Scénario de Base NGA" signifie au titre d'une Vente NGA, un montant égal à l'objectif EBITDA de NGA tel que prévu pour la date de la Vente NGA dans le Plan d'Entreprise;

"NGA" signifie l'activité NorthgateArinso du Groupe telle qu'exercée de temps à autre ("NGA Sale");

"Plan d'Entreprise" signifie le Plan d'Entreprise de la Société jusqu'en avril 2016, tel qu'attaché à la Contrat d'Investissement MEP, telle qu'ajusté par KKR le cas échéant agissant raisonnablement afin de prendre en compte toutes acquisitions et/ou cessions réalisées par le Groupe;

"Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie A" signifie pour une Vente NGA:

- a) Quand le Scénario de Base s'applique au titre d'une Vente NGA, 0,000000057 %;
- b) Quand le Scénario Favorable s'applique au titre d'une Vente NGA, 0.00000066 %; et
- c) Quand le Scénario Défavorable s'applique au titre d'une Vente NGA, 0,000000011 %;
- d) Quand l'EBITDA de NGA à la date de la Vente NGA est supérieur à 85 % du Montant du Scénario de Base NGA mais inférieur au Montant du Scénario de Base NGA, x % où:
 - x = 0.000000011 + X(0.000000057 0.000000011)
- X = Un montant égal à l'EBITDA de NGA à la date de la Vente NGA moins un montant égal à 85 % du Montant du Scénario de Base NGA / Un montant égal au Montant du Scénario de Base NGA moins un montant égal à 85 % du Montant du Scénario de Base NGA
- e) Quand l'EBITDA de NGA à la date de la Vente NGA est supérieur au Montant du Scénario de Base NGA mais inférieur à 115 % du Montant du Scénario de Base NGA, y % où:
 - y = 0.000000057 + Y(0.000000066 0.000000057)
- Y = Un montant égal à l'EBITDA de NGA à la date de la Vente NGA moins un montant égal au Montant du Scénario de Base NGA / Un montant égal à 115 % du Montant du Scénario de Base NGA moins un montant égal au Montant du Scénario de Base NGA

"Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie D" signifie au titre d'une Distribution de la Société:

- a) Quand le Scénario de Base s'applique au titre d'une Distribution de la Société, 0,000000046 %;
- b) Quand le Scénario Favorable s'applique au titre d'une Distribution de la Société, 0.000000052 %; et
- c) Quand le Scénario Défavorable s'applique au titre d'une Distribution de la Société, 0,000000010 %;
- d) Quand la Valeur du Capital du Groupe à la date de la Distribution de la Société est supérieur à 85 % du Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base mais inférieur au Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base, x % où:
 - x = 0.000000010 + X(0.000000046 0.000000010)
- X = Un montant égal à la Valeur du Capital du Groupe à la date de la Distribution de la Société moins un montant égal à 85 % du Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base / Un montant égal au Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base moins un montant égal à 85 % du Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base
- e) Quand le Montant de Capital du Groupe à la date de la Distribution de la Société est supérieur au Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base mais inférieur à 115 % du Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base, y % où:
 - y = 0.000000046 + Y(0.000000052 0.000000046)
 - y = 0.000000046 + Y(0.000000052 0.000000046)



Un montant égal à la Valeur du Capital du Groupe au titre de la Distribution de la Société moins un montant égal au Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base

Y = Un montant égal à 115 % du Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base moins un montant égal au Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base

"Pourcentage Pertinent" signifie, au titre d'une Vente Sectorielle:

- quand la Vente Sectorielle implique la vente de 100 pour cent des parts sociales dans la société holding, ou des actifs et/ou de l'activité du Secteur concerné, 100 pour cent;
- quand la Vente Sectorielle implique la vente de moins de 100 pour cent des parts sociales dans la société holding, ou des actifs et/ou de l'activité, du Secteur concerné, un montant égal au pourcentage des parts sociales dans la société holding, ou des actifs et/ou de l'activité, du Secteur concerné qui sont sujets à la Vente Sectorielle;

"Prix de Rachat" est égal au montant payable pour chacune des Parts Sociales Rachetées de la catégorie concernée tel que déterminé par le Conseil de Gérance conformément à l'Article 7, sous réserve que le Prix de Rachat total payable pour toutes les Parts Sociales Rachetées au titre d'un Rachat de Part Sociale ne doit pas excéder le Montant Disponible;

"Produits de la Distribution" signifie les Produits du Rachat; les Produits de la Liquidation et/ou les Produits du Dividende selon le cas;

"Produits de la Liquidation" signifie le montant à payer par la Société aux Associés au titre d'une dissolution ou d'une Liquidation;

"Produits du Dividende" signifie le montant à payer par la Société aux Associés au moyen de dividende;

"Produits du Rachat" signifie le montant à payer par la Société lors d'un Rachat de Part Sociale, n'excédant pas le Montant Disponible;

"Régime de Pension Concerné" signifie au titre de NGA, le Régime de Pension Northgate HR et le Régime de Pension du Groupe Rebus;

"Rendement Préférentiel" signifie la Valeur Initiale du Capital du Groupe moins un montant égal au montant total des Distributions de la Société qui ont été réalisées au titre des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A;

Le "Scénario de Base" s'appliquera:

- Au titre d'une Vente NGA, si l'EBITDA de NGA à la date de la Vente NGA est égal au Montant du Scénario de Base NGA: et
- Au titre d'une Distribution de la Société en vertu des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, si l'EBITDA du Groupe à la date de la Distribution de la Société est égal au Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base;

Le "Scénario Défavorable" s'appliquera:

- au titre d'une Vente NGA, si l'EBITDA de NGA à la date de la Vente NGA est égal ou inférieur à 85 % du Montant du Scénario de Base NGA; et
- au titre d'une Distribution de la Société au titre des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, si l'EBITDA du Groupe à la date de la Distribution de la Société est égal ou inférieur à 85 % du Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base:

le "Scénario Favorable" s'appliquera:

- au titre d'une Vente NGA, si l'EBITDA de NGA à la date de la Vente NGA est égal ou supérieur à 115 % du Montant du Scénario de Base NGA;
- au titre d'une Distribution de la Société en vertu des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, si l'EBITDA du Groupe à la date de la Distribution de la Société est égal ou supérieur à 115 % du Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base:

Les montants suivants, déterminés par KKR, auront la signification suivante:

- le montant des Produits de la Distribution qui sont attribués à la Vente NGA, tel montant étant les "Produits NGA" et, où les Produits NGA ont une valeur supérieure à zéro, la Valeur d'Entreprise des NGA à la date de Vente NGA (la "Valeur d'Entreprise NGA").

"Secteur" signifie NGA;

"Sous-Catégorie" signifie:

- au titre des Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1 et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2;
- au titre des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, Parts Sociales Traçantes de Catégorie A1 et les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A2;
- au titre des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, Parts Sociales Traçantes de Catégorie D1 et les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D2;

"Sous-Catégorie Pertinente" signifie, au titre de toute Catégorie de Parts Sociales, la prochaine Sous-Catégorie de ces Parts Sociales due pour rachat, sur la base que les Sous-Catégories seront rachetées dans l'ordre numérique inverse (c'est-à-dire la première Sous-Catégorie de Parts Sociales Ordinaires à racheter sera les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2 et la seconde Sous-Catégorie de Parts Sociales Ordinaires à racheter sera les Parts Sociales Ordinaires de



Catégorie 1), sous réserve que lors d'un rachat d'une Catégorie Parts Sociales, la Société puisse, si les Gérants en décident ainsi, racheter plus d'une Sous-Catégorie de ces Catégories de Parts Sociales et dans de telles circonstances la "Sous-Catégorie Pertinente" sera considérée signifier toutes ces Sous-Catégories;

"Valeur de l'Activité" signifie, au titre d'une Vente Sectorielle la somme de:

- La valeur déterminée par KKR en référence à la contrepartie payable au titre de la Vente NGA (selon le cas) sur une base compatible avec celle à laquelle la Valeur Initiale d'Activité Pertinente a été déterminée ou sur toute autre base que KKR détermine raisonnablement comme raisonnable dans les circonstances comme représentant la Valeur de l'Activité de ce Secteur; moins
- un montant égal au passif du Secteur pertinent à l'égard du Régime de Pension Concerné (calculé sur une base de financement régime); moins
- un montant égal à la variance prévue du Secteur concerné à des flux de trésorerie comme prévu à la date pertinente dans le Plan d'Entreprise;

"Valeur du Capital du Groupe" signifie la valeur déterminée par KKR sur une base compatible avec celle à laquelle la Valeur Initiale d'Activité Pertinente a été déterminée ou sur toute autre base que KKR détermine raisonnablement comme raisonnable dans les circonstances comme représentant la Valeur de l'Activité de ce Secteur;

"Valeur Initiale d'Activité NGA" signifie GBP 968 millions;

"Valeur Initiale d'Activité Pertinente" signifie au titre de NGA, la valeur Initiale de l'Activité NGA;

"Valeur Initiale du Capital du Groupe" signifie GBP 247 millions;

"Vente NGA" a le sens qui lui est donné dans la Contrat d'Investissement MEP;

"Vente Sectorielle" signifie une Vente NGA;

Les montants suivants, tels que déterminés par KKR, devront avoir les significations suivantes:

- Le montant des Produits de la Distribution qui sont attribuables à une Vente NGA, ce montant étant les "Produits NGA" et, quand les Produits NGA sont supérieurs à zéro, la Valeur d'Activité de NGA à la date de la Vente NGA (la "Valeur d'Activité NGA");
- Le montant des Produits de la Distribution qui sont attribuables à une Vente PS, ce montant étant les "Produits PS" et, quand les Produits PS sont supérieurs à zéro, la Valeur d'Activité de PS à la date de la Vente PS (la "Valeur d'Activité PS")."

Neuvième résolution

Les Associés décident de modifier la définition de "Parts Sociale Traçantes" indiquée dans les Statuts qui se lira désormais comme suit:

"[...]

Parts Sociales Traçantes Signifie les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A et les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D.

[...]"

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à deux mille euros (2.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande des parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont le présent acte est établi à Luxembourg à la date établie au début de ce document.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante signe l'acte avec le notaire.

Signé: C. Petit, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/2139. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015030614/699.

(150033206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.



"Tsemf IV (Brazil) S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.820.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 188.995.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December.

Before Maître Henri HELLINCKX notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "TSEMF IV (Brazil) S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by notarial deed on July 27, 2014, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 188.995, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial) number 2662, page 127744, on October 1, 2014 and whose Articles of Incorporation have been last amended by notarial deed on September 3, 2014, published in the Memorial number 3456, page 165847, on November 19, 2014.

The meeting is presided by Mr Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Solange Wolter-Schieres, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II. As it appears from the attendance list, all the 98,200 (ninety-eight thousand two hundred) shares, representing the whole capital of the Company amounting to nine million eight hundred and twenty thousand US Dollars (EUR 9,820,000.-) are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Increase of the issued share capital by an amount of USD 7,000,000 (seven million dollars) so as to raise it from its present amount of USD 9,820,000 (nine million eight hundred twenty thousand dollars) to USD 16,820,000 (sixteen million eight hundred twenty thousand dollars) by the issue of 70,000 (seventy thousand) new shares with a par value of USD 100 (one hundred dollars) each, by contribution in cash.
 - 2. Subscription by the Sole Shareholder
 - 3.- Amendment of article 8 of the Articles of Association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution:

It is decided to increase the corporate capital by the amount of USD 7,000,000 (seven million dollars) so as to raise it from its present amount of USD 9,820,000 (nine million eight hundred twenty thousand dollars) up to USD 16,820,000 (sixteen million eight hundred twenty thousand dollars) by the issue of 70,000 (seventy thousand) new shares with a par value of USD 100 (one hundred dollars) each, by contribution in cash.

Second resolution:

It is decided that the sole shareholder "Templeton Strategic Emerging Markets Fund IV, LDC", having its registered office at Ugland House, KY1-1004 Grand Cayman, Cayman Islands, will contribute in cash to the capital increase of USD 7,000,000 (seven million dollars) and subscribe to the 70,000 (seventy thousand) new shares.

- Subscription - Payment

Thereupon "Templeton Strategic Emerging Markets Fund IV, LDC", prenamed, represented by Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 70,000 (seventy thousand) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of USD 7,000,000 (seven million dollars), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 8 of the Articles of Association to read as follows:



Art. 8. The Company's capital is set at USD 16,820,000 (sixteen million eight hundred twenty thousand dollars) represented by 168,200 (one hundred sixty-eight thousand and two hundred) shares of USD 100 (one hundred dollars) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 4,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "TSEMF IV(Brazil) S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 188.995, constituée suivant acte notarié reçu en date du 27 juillet 2014 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2662, page 127744, du 1 er octobre, 2014 et dont les statuts ont été dernièrement modifiés suivant acte notarié reçu en date du 3 septembre 2014, publié au Mémorial numéro 3456, page 165847 du 19 novembre 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 98.200 (quatre-vingt-dix-huit mille deux cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social à hauteur de neuf millions huit cent vingt mille dollars américains (USD 9.820.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 7.000.000 (sept millions de dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 9.820.000 (neuf millions huit cent vingt mille dollars américains) à USD 16.820.000 (seize millions huit cent vingt mille dollars américains) par l'émission de 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars américains) chacune, par apport en numéraire.
 - 2.- Souscription par l'associé unique.
 - 3.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de USD 7.000.000 (sept millions de dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 9.820.000 (neuf millions huit cent vingt mille dollars américains) à USD 16.820.000 (seize millions huit cent vingt mille dollars américains) par l'émission de 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars américains) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution:

Il est décidé que l'associé unique, "Templeton Strategic Emerging Markets Fund IV, LDC", ayant son siège social à Ugland House, KY1-1104 Grand-Cayman, Iles Cayman, contribuera en numéraire à l'augmentation de capital à hauteur de USD 7.000.000 (sept millions de dollars américains) et souscrit aux 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales nouvelles:



Souscription - Libération

Ensuite "Templeton Strategic Emerging Markets Fund IV, LDC", prédésignée, représentée par Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant,

a déclaré souscrire aux 70,000 (soixante-dix mille) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 7.000.000 (sept millions de dollars américains) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 16.820.000 (seize millions huit cent vingt mille dollars américains) divisé en 168.200 (cent soixante-huit mille deux cents) parts sociales de USD 100 (cent dollars américains) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.500,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62256. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015030840/134.

(150033554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Bridlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 100.854.

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BRIDLUX S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 100.854, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 5 mai 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 751 du 22 juillet 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Gabriele Schneider, directrice de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Regina Pinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trente et une (31) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant



dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

- III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation.
- 2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
 - 3 Divers

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de liquidateur:

Madame Gabriele Schneider, directrice de société, née le 31 octobre 1966 à Brikenfeld/Nahe (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. SCHNEIDER, S. WOLTER, R. PINTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62266. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015030296/57.

(150034206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Cevet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 5A, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 25.848.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015030328/10.

(150033871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Clos de la Bretonnière S.A., Société Anonyme,

(anc. Estates Property 2 S.A.).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.803.

Les comptes annuels au 30.11.2014 et 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLOS DE LA BRETONNIERE S.A.

Référence de publication: 2015030306/11.

(150033354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.



Nature Elements, Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 17B, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 144.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015031297/10.

(150034322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Ernst August Carree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.649.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.430.

Les comptes consolidés de CBRE European Office Fund CV au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015031710/13.

(150035040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

OCM Luxembourg EPF III London Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.726.

EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales en date du 16 février 2015, l'associé unique de la société, OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159343, a cédé une partie des parts sociales qu'il détient dans la société, soit quatre (4) parts sociales sur les douze mille cinq cents (12.500) détenues, comme suit:

- 1/ Une (1) part sociale a été cédée à Monsieur Mark DICKINSON, né le 20 mars 1968 à Liverpool, Royaume-Uni, demeurant à The Wool House, Grove Lane, Hunton, Kent ME15 OSE, Royaume-Uni;
- 2/ Une (1) part sociale a été cédée à Monsieur Adam GAYMER, né le 24 février 1973 à Croydon, Royaume-Uni, demeurant à Whybourne Grange Cottage, 172 Forest Road, Tunbridge Wells, Kent TN2 5JD, Royaume-Uni;
- 3/ Une (1) part sociale a été cédée à Monsieur Stephen BANGS, né le 8 novembre 1966 à Bishops Stortford, Royaume-Uni, demeurant à Cobham Grange, Groombridge Lane, Eridge Green, Kent TN3 9LA, United Kingdom; et
- 4/ Une (1) part sociale a été cédée à Monsieur David CLARK, né le 28 décembre 1968 à Crawley, Royaume-Uni, demeurant à 73 Gurney Court Road, St Albans, Hertfordshire ALI 4QX, United Kingdom.

En conséquence de ces cessions de parts sociales, OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., précitée, détient désormais douze mille quatre cent quatre-vingt-seize (12.496) parts sociales dans la société et Messieurs Mark DICKINSON, Adam GAY-MER, Stephen BANGS et David CLARK, précités, sont désormais associés de la société et détiennent respectivement une (1) part sociale dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2015031325/29.

(150034884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck